

## Résultats du premier trimestre 2019 :

### Une croissance organique robuste

Des hausses de prix de vente compensant intégralement  
l'inflation des coûts d'achat

Priorité à l'amélioration de la rentabilité avec l'optimisation du  
dispositif industriel en Amérique du Nord

Paris, le 24 avril 2019

### Points clés

- **Croissance organique<sup>(1)</sup> solide au T1 2019 (+3,7% vs. T1 2018), tirée par les segments EMEA (+5,8%) et Sport (+19,4%)**
- **Chiffre d'affaires net de 625 M€, soit +10,0% à taux de change courants par rapport au T1 2018, reflétant la croissance organique, l'intégration de Lexmark aux Etats-Unis et un effet de change positif principalement lié au dollar US**
- **Hausses des prix de vente compensant intégralement l'impact de l'inflation persistante des matières premières et des coûts de transport**
- **EBITDA ajusté<sup>(2)</sup> hors IFRS 16 de 36 M€ représentant 5,7% du chiffre d'affaires, soit une hausse de 20% accompagnée d'une amélioration de 50 points de base de la marge comparé au T1 2018 (30 M€, 5,2% du chiffre d'affaires)**
- **Plan d'optimisation du dispositif industriel en Amérique du Nord annoncé en avril en vue de réaliser les synergies liées à l'acquisition de Lexmark et de réduire la base de coûts dans la région**
- **Priorités 2019 du Groupe : amélioration durable de la rentabilité et désendettement**

(1) La croissance organique est la croissance à périmètre et à taux de change constants et ne reflète donc que les effets volume, mix et prix (à noter : dans la CEI, les ajustements de prix sont destinés à compenser les fluctuations des devises et ne sont par conséquent pas inclus dans la croissance organique). Voir définition des indicateurs alternatifs de performance en fin de document.

(2) EBITDA ajusté : les ajustements portent notamment sur les dépenses liées aux restructurations, aux acquisitions et aux rémunérations en actions. Voir la définition des indicateurs alternatifs de performance en fin de document.

Commentant ces résultats, **Fabrice Barthélemy, Président du Directoire**, a déclaré :

« Au premier trimestre 2019, Tarkett enregistre une croissance organique solide tirée par une bonne performance en EMEA et le dynamisme continu du Sport. En Amérique du Nord, nos équipes se sont concentrées sur l'amélioration de l'efficacité opérationnelle. Dans les pays de la CEI et en Amérique latine, notre politique proactive d'augmentation des prix nous a permis de compenser un impact négatif des mouvements de change. L'environnement économique reste cependant difficile compte tenu de l'inflation des matières premières et des coûts de transport. Nous sommes très satisfaits de voir les hausses de prix que nous avons passées en 2018 couvrir complètement l'inflation de nos coûts d'achat au premier trimestre. Nous continuerons à adapter nos prix avec cet objectif et restons concentrés sur nos enjeux 2019 d'amélioration durable de la rentabilité et de désendettement. »

## Chiffre d'affaires du T1 2019 par segment

En millions d'euros	T1 2019	T1 2018	Variation (en %)	Dont croissance organique <sup>(1)</sup>
EMEA	239,0	228,3	+4,7%	+5,8%
Amérique du Nord	195,8	163,5	+19,7%	-0,6%
CIS, APAC & Amérique latine	112,5	116,3	-3,2%	-2,2%
Sport	77,2	59,8	+29,1%	+19,4%
Total Groupe	624,5	567,9	+10,0%	+3,7%

(1) La croissance organique est la croissance à périmètre et à taux de change constants et ne reflète donc que les effets volume, mix et prix (à noter : dans la CEI, les augmentations de prix destinées à compenser les fluctuations des devises ne sont pas incluses dans la croissance organique.). Voir définition des indicateurs alternatifs de performance en fin de document.

Le chiffre d'affaires du Groupe affiche un taux de croissance soutenu (+10,0%) au premier trimestre 2019, grâce à la **croissance organique (+3,7%)** qui génère 22 millions d'euros supplémentaires par rapport à 2018 et à **l'intégration de Lexmark** et des autres acquisitions ciblées de 2018 (**+3,8%**) dont la contribution s'élève à 22 millions d'euros sur le trimestre. De plus, le chiffre d'affaires a bénéficié d'un **effet de change positif (+2,4%)** de 14 millions d'euros, reposant principalement sur l'appréciation du dollar contre l'euro.

**Le segment EMEA** bénéficie d'un effet de base favorable par comparaison au premier trimestre 2018 et réalise une croissance organique de 5,8%. Cette performance reflète principalement l'augmentation des volumes pendant le trimestre. Les ventes sont particulièrement fortes au Royaume Uni et en Scandinavie, demeurent élevées en Europe Centrale et stables en France, tandis qu'elles baissent en Turquie et au Moyen-Orient. Le chiffre d'affaires publié augmente de 4,7% et inclut un effet de change négatif de 1,1%, principalement lié aux mouvements qui ont affecté la couronne suédoise.

Le chiffre d'affaires du **segment Amérique du Nord** est en baisse de 0,6% en croissance organique, la baisse des volumes étant compensée presque intégralement par les hausses substantielles des prix de vente. L'activité de moquette commerciale a vu ses ventes se stabiliser sur le trimestre et le chiffre d'affaires en revêtements de sol souples affiche une légère baisse par rapport à l'année dernière après une année 2018 très dynamique. L'intégration de Lexmark se traduit par un effet périmètre positif de 12,4%, soit la majeure partie de la croissance du trimestre. Le chiffre d'affaires publié augmente de 19,7% et inclut également un effet de change positif de l'ordre de 8,0%, reflétant l'appréciation du dollar US par rapport à l'euro.

Le segment **CEI, APAC & Amérique latine** enregistre un chiffre d'affaires en baisse organique de 2,2%. Dans les pays de la CEI, le chiffre d'affaires est en baisse organique en raison d'une diminution des volumes, qui a été partiellement compensée par l'amélioration du mix. L'activité au Brésil et en Amérique latine continue de croître fortement, tirée par des volumes soutenus et des hausses de prix de vente. Les ventes en Asie-Pacifique sont en baisse d'une année sur l'autre à taux de change et périmètre constants, en raison d'une activité plus basse en Australie. Le chiffre d'affaires publié est en baisse de 3,2% et inclut également un effet de change négatif de l'ordre de 1,0% en raison de la faiblesse du rouble russe et du real brésilien par rapport à l'euro.

La croissance du **segment Sport** reste toujours particulièrement bien orientée au premier trimestre, qui est structurellement bas en raison de la saisonnalité de cette activité. Le chiffre d'affaires a augmenté de 19,4% à taux de change et périmètre constants. Les acquisitions ciblées de 2018 (Thermagreen, The Tennis & Track Company and Grassman) augmentent les

ventes de 2,6% sur le trimestre. Le chiffre d'affaires publié est en hausse de 29,1% et inclut également un effet de change positif de 7,0% suite à l'appréciation du dollar US par rapport à l'euro.

### EBITDA ajusté<sup>(2)</sup>

En millions d'euros	T1 2019	T1 2018	Variation
EBITDA Ajusté hors IFRS 16	35,8	29,8	+20,1%
% du chiffre d'affaires (hors IFRS16)	5,7%	5,2%	+50 points de base
Impact IFRS 16	7,3	-	
<b>EBITDA Ajusté publié</b>	<b>43,1</b>	<b>29,8</b>	<b>+44,8%</b>
% du chiffre d'affaires	6,9%	5,2%	170 points de base

(2) EBITDA ajusté : les ajustements portent notamment sur les dépenses liées aux restructurations, aux acquisitions et aux rémunérations en actions. Voir la définition des indicateurs alternatifs de performance en fin de document.

Tarkett publie un EBITDA ajusté de 43 millions d'euros sur le premier trimestre 2019 après application de la norme comptable IFRS 16. **L'EBITDA ajusté du Groupe avant application de la norme IFRS 16 s'élève à 36 millions d'euros** sur le premier trimestre 2019, en hausse de 20% par rapport à l'année dernière. **La marge d'EBITDA ajusté avant application de la norme IFRS 16 est de 5,7% à comparer aux 5,2% réalisée au premier trimestre 2018**, soit une hausse de 50 points de base d'une année sur l'autre.

L'inflation des matières premières et du transport se poursuit sur le trimestre et les coûts d'achats augmentent de 7,7 millions d'euros par rapport au premier trimestre 2018. Cette inflation a été plus que compensée par les hausses de prix de vente qui ont été mises en place en 2018 et qui génèrent une amélioration de 8,1 millions d'euros par rapport à l'année dernière. Les actions déployées en 2018 dans les pays de la CEI pour neutraliser les effets de change négatifs continuent de porter leur fruit et l'impact net des devises et de l'évolution des prix de vente (« lag effect ») est positif à hauteur de 0,9 million d'euros.

Les gains de productivité nets atteignent 4,1 millions d'euros. Ils sont en amélioration par rapport aux deux derniers trimestres, mais toujours inférieurs aux attentes du Groupe. Les difficultés qui ont affecté deux sites de production en Amérique du Nord sont en cours de résolution. L'appréciation normale des salaires et la hausse des frais commerciaux et administratifs, notamment du fait de dépenses marketing liées à une participation plus importante à des salons professionnels, pèsent sur l'EBITDA ajusté pour un montant de 5,3 millions d'euros.

L'acquisition de Lexmark et celles du segment Sport, qui ont été finalisées en 2018, contribuent à hauteur de 4,8 millions d'euros à l'EBITDA ajusté. Lexmark est le principal contributeur à ce changement de périmètre et son intégration se déroule comme prévu. Les équipes de Lexmark sont désormais en charge de l'activité Hôtellerie en Amérique du Nord et vendent l'ensemble de la gamme de produits Tarkett, et plus particulièrement les dalles vinyles (LVT).

## **Optimisation du dispositif industriel**

Un plan d'optimisation du dispositif industriel en Amérique du Nord a été annoncé au cours de ce mois d'avril. La production du site de fabrication d'accessoires de revêtements de Waterloo (Canada) sera transférée sur le site récemment agrandi de Chagrin Falls dans l'Ohio (Etas-Unis) dans le but de réduire la base de coûts de cette activité. Les rouleaux de moquette commerciale du site de Truro au Canada seront désormais fabriqués par le site de Dalton en Géorgie (Etats-Unis), qui avait été acquis avec le rachat de Lexmark. Ce transfert vise à générer les synergies d'intégration identifiées lors de l'acquisition. Ces deux actions permettront également d'optimiser les coûts de logistique et de livraison. La fermeture des sites de Waterloo et de Truro devrait être finalisée d'ici la fin de l'année 2019.

Ces transferts font suite à la décision de Tarkett de mettre en œuvre de manière prioritaire l'optimisation de ses opérations industrielles. Par ailleurs, la procédure de fermeture du site de production LaminatePark en Allemagne, détenue en joint-venture, a déjà été lancée. La finalisation de la fermeture du site est prévue d'ici la fin de l'année 2019.

Les coûts de restructuration associés à ces fermetures sont estimés à 25 millions d'euros pour 2019, et seront principalement dépensés au deuxième semestre. Au global, ces actions devraient générer un montant annualisé d'économies d'environ 10 millions d'euros.

## **Perspectives**

Tarkett confirme que son environnement économique reste inchangé depuis février 2019 et opère dans des conditions de marché plus difficiles qu'en 2018.

Dans ce contexte, Tarkett poursuit ses efforts d'amélioration de la structure de coûts et a déjà mis en œuvre un certain nombre de mesures à cet effet. La priorité est mise sur l'augmentation de la productivité et l'optimisation du dispositif industriel, en vue d'améliorer la rentabilité. Le Groupe va également continuer à gérer rigoureusement son besoin en fonds de roulement et ses investissements dans la perspective d'augmenter la génération de trésorerie pour se désendetter.

L'environnement reste cependant inflationniste comme l'a démontré la récente augmentation du cours du Brent, malgré un ralentissement de la hausse des coûts d'achats attendue par le Groupe sur le deuxième trimestre. Dans ce contexte, le Groupe s'attend désormais à une hausse du coût de ses achats comprise entre 15 millions d'euros et 20 millions d'euros sur l'ensemble de l'année 2019 (contre 15 millions d'euros attendus précédemment). Les augmentations de prix de vente seront donc poursuivies avec pour objectif de compenser l'inflation des coûts d'achats sur l'ensemble de l'année.

## **Gouvernance**

Tarkett annonce la nomination de **Jeff Fenwick en qualité de Président de Tarkett Amérique du Nord**, après une courte période d'intérim. Il était précédemment Directeur des Opérations de Tarkett Amérique du Nord, en charge des ventes commerciales et résidentielles de revêtements de sol, ainsi que du service client.

La conférence analystes aura lieu le jeudi 25 avril 2019 à 11h00, heure de Paris, et un service de webcast audio (en direct puis en différé), ainsi que la présentation des résultats seront disponibles sur [www.tarkett.com](http://www.tarkett.com).

## **Calendrier financier**

- 26 avril 2019: Assemblée Générale Annuelle
- 19 juin 2019 : Journée investisseurs
- 23 juillet 2019 – Résultats financiers semestriels 2019 - *communiqué de presse après bourse et présentation physique le lendemain matin*
- 23 octobre 2019 – Résultats financiers du troisième trimestre 2019 - *communiqué de presse après bourse et conférence téléphonique le lendemain matin*

## **Contact relations investisseurs**

Tarkett – Emilie Megel – [emilie.megel@tarkett.com](mailto:emilie.megel@tarkett.com)

## **Contacts media**

Tarkett - Véronique Bouchard Bienaimé - [communication@tarkett.com](mailto:communication@tarkett.com)

Brunswick - [tarkett@brunswickgroup.com](mailto:tarkett@brunswickgroup.com) - Tel.: +33 (0) 1 53 96 83 83

## **A propos de Tarkett**

Riche de 135 années d’histoire, Tarkett est un leader mondial des solutions innovantes de revêtements de sol et de surfaces sportives, et a réalisé un chiffre d’affaires de plus de 2,8 milliards d’euros en 2018. Offrant une large gamme de solutions intégrant des sols vinyles, linoléum, caoutchouc, moquettes, parquets et stratifiés, gazons synthétiques et pistes d’athlétisme, le Groupe sert ses clients dans plus de 100 pays dans le monde. Avec 13 000 collaborateurs et 36 sites industriels, Tarkett vend 1,3 million de mètres carrés de revêtement de sol chaque jour, à destination des hôpitaux, des écoles, de l’habitat, des hôtels, des bureaux ou commerces et des terrains de sport. Engagé dans sa démarche « Doing Good. Together. » (« Faire Bien. Ensemble. »), le Groupe a mis en place une stratégie d’éco-innovation inspirée des principes Cradle to Cradle® et promeut l’économie circulaire, tout en contribuant au bien-être des personnes et en préservant le capital naturel. Tarkett est coté sur le marché réglementé d’Euronext (compartiment A, code ISIN FR0004188670, code mnémonique : TKTT) et figure dans les indices suivants : SBF 120 et CAC Mid 60. [www.tarkett.com](http://www.tarkett.com).

## Annexes

### 1/ Détail des évolutions de ventes et d'EBITDA ajusté

#### Évolution des ventes par nature en millions d'euros au premier trimestre

<b>T1 2018</b>	<b>567,9</b>
+/- EMEA	+13,2
+/- Amérique du Nord	-1,0
+/- CEI, Asie Pacifique et Amérique latine	-2,6
+/- Sports	+11,3
<b>Chiffre d'affaires T1 2019 Like for Like<sup>(1)</sup></b>	<b>588,8</b>
+/- Périmètre	+21,8
+/- Devises	+14,2
+/- « Lag effect » sur prix de vente CEI	-0,6
<b>T1 2019</b>	<b>624,5</b>

(1) A périmètre et à taux de change constants (à noter : dans la CEI, les augmentations de prix destinées à compenser les fluctuations des devises ne sont pas incluses dans la croissance organique. Celle-ci reflète donc uniquement les effets volume et prix). Voir la définition des indicateurs alternatifs de performance en fin de document.

#### Évolution de l'EBITDA ajusté par nature en millions d'euros au premier trimestre

<b>T1 2018</b>	<b>29,8</b>
+/- Devises	+0,7
+/- Lag effect sur prix de vente CEI	+0,9
+/- Volume / Mix	+0,5
+/- Prix de vente	+8,1
+/- Prix d'achat	-7,7
+/- Productivité	+4,1
+/- Périmètre	+4,8
+/- Hausse de salaires, frais admin et autres	-5,3
+/- impact IFRS 16	+7,3
<b>T1 2019</b>	<b>43,1</b>

### **3/ Définition des indicateurs alternatifs de performance (non définis par les normes IFRS)**

Le Groupe Tarkett utilise les indicateurs financiers non définis par les normes IFRS suivants :

- Croissance organique ;
- EBITDA ajusté ;
- Cash-flow opérationnel net ;

Ces indicateurs sont calculés ainsi :

- **Croissance organique :**
  - o cet indicateur mesure l'évolution du chiffre d'affaires net par rapport à la même période de l'année précédente, hors effet de change et hors variations de périmètre ;
  - o l'effet change est obtenu en appliquant les taux de change de l'année précédente aux ventes de l'année en cours et en calculant la différence avec les ventes de l'année en cours. Il comprend également l'effet des ajustements de prix dans les pays de la CEI et en Turquie destinés à compenser l'évolution des devises locales par rapport à l'euro ;
  - o l'effet périmètre est constitué :
    - des ventes de l'année en cours réalisées par les entités non présentes dans le périmètre de consolidation sur la même période de l'année précédente, et ce jusqu'à leur date anniversaire d'intégration,
    - de la réduction des ventes liée aux activités cédées, non présentes dans le périmètre de consolidation de l'année en cours mais intégrées dans les ventes de la même période de l'année précédente, et ce jusqu'à la date anniversaire de la cession ;

L'évolution des ventes nettes de l'année se décompose ainsi :

En millions d'euros	2019	2018	Variation en %	Dont effet de change	Dont effet périmètre	Dont croissance organique
Total Groupe – T1	624,5	567,9	+10,0%	+2,4%	+3,8%	+3,7%

- **EBITDA ajusté :**
  - o Résultat d'exploitation avant dépréciations et dotations aux amortissements et retraité des produits et charges suivants :
    - coûts de restructuration visant à accroître la rentabilité future du Groupe ;
    - plus-values et moins-values réalisées sur des cessions significatives d'actifs ;
    - provisions et reprises de provision pour perte de valeur ;
    - coûts relatifs aux regroupements d'entreprises et aux restructurations juridiques ;
    - dépenses liées aux rémunérations en actions ;
    - autres éléments ponctuels, considérés comme non récurrents par nature.

### **4/ Impact de la norme IFRS 16 sur les contrats de location en 2019**

La norme IFRS 16 (contrats de location) est applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette norme impose aux preneurs de comptabiliser, pour les contrats éligibles à la norme, l'ensemble des loyers restant à payer sous forme d'un droit d'utilisation à l'actif du bilan, en immobilisations, dont la contrepartie au passif est une dette financière.

Sur la base des contrats de location existants, l'application d'IFRS16 augmente les immobilisations et l'endettement net d'un montant estimé à environ 100 millions d'euros sur l'année 2019.

Dans le compte de résultat, il en résulte une baisse des charges de location enregistrées dans l'EBITDA, et une hausse de l'amortissement des immobilisations et des frais financiers. Nous estimons que l'amélioration de l'EBITDA 2019 en année pleine sera d'environ +27 M€, correspondant à une progression de la marge près de +100 points de base.

L'effet de ces changements sur le ratio Endettement net/EBITDA ajusté est limité à environ +0,1x l'EBITDA ajusté : sur la base des résultats arrêtés au 31 décembre 2018, le ratio passerait de 2,8x à 2,9x l'EBITDA ajusté pro forma). La documentation des contrats de financement prévoit cependant que les effets du changement de normes comptables seront neutralisés. L'application d'IFRS16 n'aura donc pas de conséquence sur le financement du Groupe.

L'impact sur le résultat net part du groupe est peu significatif.

€ million	Impact estimé sur l'EBITDA ajusté 2019 de la norme IFRS 16 par segment
EMEA	8
Amérique du Nord	8
CEI, Asie Pacifique et Amérique Latine	5
Sports	3
Central	3
<b>Impact estimé pour 2019 de la norme IFRS 16 sur l'EBITDA ajusté du Groupe</b>	<b>27</b>

#### **Avertissement**

Les informations contenues dans ce communiqué n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante et aucun confort ou garantie, expresse ou implicite, n'est donné quant à la sincérité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la véracité de l'information ou des opinions contenues dans ce document.

Ce communiqué peut contenir des estimations et/ou des informations prospectives. Elles ne constituent pas des prévisions relatives aux résultats de Tarkett ou à d'autres indicateurs de performance, mais plutôt des tendances ou des objectifs, selon le cas. Ces informations sont par nature sujettes à des risques et incertitudes, dont la plupart ne sont pas sous le contrôle de Tarkett, dont notamment les risques décrits dans le document de référence de Tarkett déposé le 21 mars 2018 et disponible sur le site internet ([www.tarkett.com](http://www.tarkett.com)). Ces risques et incertitudes incluent ceux décrits ou identifiés dans le document de référence déposé à l'AMF à la section « Facteurs de Risques ». Ces informations ne constituent pas des garanties quant aux performances futures de Tarkett, qui peuvent différer de manière significative. Tarkett ne s'engage pas à publier de mise à jour de ces informations en vue de tenir compte d'événements ou de circonstances postérieurs à la date de publication du communiqué.